

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 10 octobre à dix-huit heures minutes, le Conseil Municipal de Demouville, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Maire.

Étaient présents : M. REYNAUD, Mme GODEFROY, M. LEPETIT, Mme FERET, M. VERGER, Mme DUFEIL, Mme MONTANT, M. VOISIN, Mme GINESTY, Mme CASSIGNEUL, M. DROUIN, M. BARTEAU.

Excusés :

Mme HAMON qui donne pouvoir à Mme GODEFROY
Mme GROUCHI qui donne pouvoir à Mme FERET
M. HECTOR qui donne pouvoir à M. VERGER
Mme MENANT qui donne pouvoir à M. REYNAUD
M. MARETTE qui donne pouvoir à M. LEPETIT
Mme DE SMET qui donne pouvoir à Mme FRANÇOISE-AUFFRET
M. ROBERT qui donne pouvoir à Mme CASSIGNEUL

Absents Excusés :

M. TEBALDINI, Mme MONTERISI.

Absents :

Mme BINET.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

N° 2016-10-065 : PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION

EXPOSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe.

A cet égard, Madame le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de la révision du PLU, à savoir :

- Réfléchir à un rééquilibrage de l'habitat sur le territoire de la commune.
- Repenser la hiérarchisation de la voirie et les modes de déplacement au sein de la commune.
- Repenser le cadre de vie pour les habitants de la commune.

Madame le Maire rappelle également les modalités de la concertation, qui ont été les suivantes :

- *Moyens d'information utilisés :*
 - Affichage de la délibération du 12 décembre 2011 pendant toute la durée des études nécessaires.

- *Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :*
 - Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en Mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.
 - Une réunion publique.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable,

Vu le VI de l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les articles L.151-1 à L.151-43 du Code de l'Urbanisme relatifs au contenu du PLU,

Vu les articles L.103-6 et R.153-3 du Code de l'Urbanisme relatifs au bilan de la concertation,

Vu les articles L.153-31 à L.153-33 et R.153-11 du Code de l'Urbanisme relatifs à la procédure de révision du PLU,

Vu l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme relatif à l'arrêt du projet de PLU,

Vu la délibération n° 2011-12-116 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation du 12 décembre 2011,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme dans l'ensemble de ses composantes,

Vu le débat au sein du Conseil Municipal du 01 juillet 2013 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables et la délibération n° 2013-07-051 le retraçant.

Vu l'arrêté préfectoral de l'autorité environnementale du 25 novembre 2013.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire.

Dresse le bilan de la concertation :

Pendant toute la procédure d'élaboration du PLU, la commune a renseigné et recueilli les remarques de la population selon les moyens prévus par la délibération du 12 décembre 2011.

1. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

a- Exposition publique sur le PLU

La Commune a procédé à l'affichage de **9 panneaux**, sur deux périodes différentes.

Une première exposition a eu lieu avec **6 panneaux** installés à la Mairie de la commune le 26/06/2013, portant sur la synthèse du diagnostic territorial et les enjeux en découlant, ainsi que sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Par la suite, le service d'urbanisme s'est tenu à disposition des habitants pour toute question relative à ces panneaux et à la procédure en cours.

Une seconde exposition de **3 panneaux** a été mise en place du 20/07/2016 au 16/09/2016, à la Mairie de Demouville. Ces panneaux présentaient le nouveau plan de zonage et les éléments majeurs du projet de ville.

Par la suite, le service urbanisme s'est tenu à disposition des habitants de la commune pour toute question relative à ces panneaux.

b- Réunions publiques et débats publics

Deux réunions publiques suivies de débats ont été organisées par la commune. Elles s'adressaient à la population dans sa globalité.

Ces réunions ont été organisées selon quelques principes visant à améliorer la qualité des débats :

- Mettre en place un dialogue ouvert : après une présentation par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU, les participants étaient invités à formuler leurs observations, poser des questions auxquelles les élus présents (ou le bureau d'études lorsqu'il s'agissait de questions « techniques ») apportaient des réponses ;
- Mettre l'accent sur une communication claire et un travail pédagogique visant à rendre accessible un maximum de notion techniques ;
- Transmettre aux personnes en faisant la demande les supports de présentation pour permettre une appropriation du projet par les habitants de Demouville ;
- Accompagner la réunion des panneaux d'exposition.

➤ Réunion publique générale le 26 juin 2013 :

Une première réunion publique générale a été organisée le 26 juin 2013 pour présenter la synthèse du Diagnostic territorial et le projet de ville à travers les orientations du PADD. Cette réunion a été annoncée par voie d'affichage en Mairie, mais aussi dans le journal Ouest France du 24 juin 2013 et sur la page d'accueil du site internet de la ville où les informations sur la tenue des réunions publiques sont déposées 15 jours avant la date.

Elle a réuni une centaine de personnes et a duré environ 1h30 minutes.

Les habitants pouvaient réagir suite à la présentation du bureau d'études et par la voie du registre de concertation mis à disposition en Mairie.

➤ Réunion publique générale le 8 septembre 2016 :

La seconde réunion publique générale a été organisée le 8 septembre 2016 pour présenter les orientations, le zonage et les OAP. Cette réunion a été annoncée par voie d'affichage en Mairie, par boitage, mais aussi dans le journal Ouest France du 21/07/2016 et sur la page d'accueil du site internet de la ville où les informations sur la tenue des réunions publiques sont déposées 15 jours avant la date ainsi que sur le panneau d'information de la commune.

Elle a réuni environ 50 personnes et a duré environ 1h30 minutes.

Les habitants pouvaient réagir suite à la présentation du bureau d'études et par la voie du registre de concertation mis à disposition en Mairie.

c- Le registre matériel et les permanences tenues en Mairie

En plus de ces dispositifs sur lesquels la ville s'était engagée, un registre de concertation a été mis à disposition des habitants pour recueillir leurs observations et interrogations.

Un registre papier a été disposé dans les lieux de l'exposition afin de permettre aux habitants de déposer une contribution (avis, remarque, proposition).

Le registre papier a été peu utilisé, 11 remarques ont été portées au registre.

Ces remarques concernent principalement des demandes de classement de terrains en zone constructible / questionnement des terrains devenus constructibles, des anomalies concernant des cheminements ont été soulignées. Certaines remarques portent sur la gestion des flux sur les secteurs des OAP ainsi que sur le zonage notamment sur l'utilité des secteurs à protéger.

d- La concertation de personnes publiques associées :

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), l'objectif a été d'anticiper au maximum, en amont de la sollicitation officielle, à travers des échanges à chaque étape d'élaboration :

- 1^{ère} réunion des PPA du 16 mai 2013 : présentation du diagnostic, des enjeux en découlant et récolte des remarques.

- 2^{nde} réunion des PPA du 26 juin 2013 : présentation du projet de ville et des orientations du PADD (notamment présentations graphiques, objectif démographique retenu et déclinaison en termes de foncier) et récolte des remarques.

- 3^{ème} réunion des PPA du 8 septembre 2016 : présentation du zonage, points forts du règlement et des OAP.

En amont de cette réunion, certaines PPA avaient reçu l'ensemble des documents du PLU afin de récolter leur avis non officiel, avant arrêt.

e- Les articles et parutions :

Des articles et parutions ont ponctué toute la phase de l'élaboration du PLU par voie de presse relatant la tenue des réunions publiques ou dans les supports de communication municipale tels que le journal Ouest France, le Bulletin Municipal, le site internet de la commune, le panneau d'informations.

2. La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de PLU.

Toutes les demandes consignées dans les registres, les observations formulées en réunions publiques ou lors des permanences, les lettres reçues, ont été prises en compte tant qu'elles concernaient la procédure et qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PADD.

Il ressort des observations formulées, plusieurs grands thèmes de débat :

1- La politique de la ville en matière de production de logements

Des précisions sont demandées quant aux opérations d'habitat futures prévues sur les secteurs stratégiques identifiés, notamment en termes de typologie de logements.

Des questions portant également sur la disponibilité des terrains ouverts à l'urbanisation.

2- La gestion de la circulation routière et la sécurité aux abords de l'école

Des craintes sont émises quant à l'arrivée de nouveaux habitants et l'impact potentiel sur les voies de circulation routière au niveau des quartiers pavillonnaires.

La question de vitesses excessives en traversée de village est également régulièrement évoquée, notamment aux abords de l'école, ce qui pose la question de la sécurisation des déplacements des enfants scolarisés.

3- Les équipements et les réseaux :

Au regard du projet de ville exposé, des éclaircissements ont été demandés quant à la prise en compte de la capacité des réseaux d'assainissement et d'eau potable à répondre aux besoins des futurs habitants.

4- L'aménagement des secteurs stratégiques à travers les OAP

Des questions ont été posées quant à l'impact réel des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur l'organisation future des terrains ouverts à l'urbanisation. Certaines personnes ont émis des doutes quant à la desserte proposée pour les futurs véhicules, notamment en lien avec la question liée au trafic routier et à la sécurité aux abords de l'école.

5- Le mode de calcul du scénario démographique et des besoins en logements

Certains habitants se sont interrogés au sujet de la méthode suivie pour aboutir à une proposition de scénario démographique et des besoins en logements qui en découlent.

3. Conclusions

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute l'élaboration du PLU.

La commune a tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques, par la publication d'articles, la tenue de permanences.

Les modalités de concertation prévues par le Conseil Municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement, il ressort une participation forte et de qualité de l'ensemble de la population, que ce soit en termes de personnes présentes et de pertinence des remarques faites aux réunions publiques ou consignées dans le registre.

La mise à disposition des différents documents (présentation, panneaux d'exposition...) a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitaient de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme de la ville et de formuler des remarques, souvent orales, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains qui avaient vocation à voir leur destination changer.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de PLU désormais constitué et susceptible d'être arrêté en Conseil Municipal.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants de Demouville par la voie d'une enquête publique.

DELIBERATION

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à 19 voix *pour* et 1 *abstention* :

- **CONFIRME** que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération n° 2011-12-116 du 12 décembre 2011.
- **TIRE le bilan de la concertation** tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe n° 2).

Conformément aux dispositions des articles L.153-33, L.153-16 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté sera transmis pour avis aux personnes suivantes (annexe n° 1) :

- au préfet et aux services de l'Etat ;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- au président de l'établissement public en charge du SCOT ;
- au président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;
- au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de programme local de l'habitat dont la commune est membre ;
- aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers, de la Chambre d'Agriculture ;
- à la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF, ex- CDCEA) ;
- aux communes limitrophes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
Sannerville – Giberville – Cuverville – Cagny – Banneville la Campagne – Caen la Mer – Communauté de Communes Bois et Marais.

En outre, **conformément aux dispositions de l'article R.153-6 du Code de l'urbanisme**, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) et, le cas échéant, le Centre National de la propriété forestière seront également consultés sur le projet de PLU.

Conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois en Mairie.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public en Mairie de Demouville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Liste des Personnes Publiques Associées et consultées

- Préfecture
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Caen la Mer
- SCOT Caen Métropole
- Conseil Régional
- Conseil Départemental
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
- Agence Régionale pour la Santé
- Commission Départementale de préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- Chambre du Commerce et de l'Industrie
- Centre régional de la propriété forestière
- Chambre d'agriculture
- Institut National des Appellations d'Origine
- Viacité
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Communauté de commune entre Bois et Marais
- Giberville
- Cuverville
- Banneville la Campagne
- Sannerville
- Cagny

EXPOSE

Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que ce sujet n'a pas été évoqué en Commission du Personnel et en Commission des Finances. Toutefois, elle propose de reconduire le montant alloué en 2015 à chacun des agents communaux (titulaires et contractuels), à savoir 75 €.

DELIBERATION

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le versement de 75 € de chèques cadeaux à chacun des agents communaux.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

EXPOSE

Madame le Maire expose aux membres présents que le tableau de classement de voirie nécessite une mise à jour.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer les voies suivantes dans la voirie communale :

N° voirie	Dénomination voirie
23	Rue Pierre De Coubertin
24	Rue Paul Delalande
26	Place El Ouafi
30	Allée des enfants
41 (en partie)	Rue des Grandes Roches
47	Rue des Lilas
50 bis	Impasse des Marguerites
56	Rue de l'Olympe
61bis	Impasse des Pivoines
68	Place Michel Théato
74 (en partie)	Rue Denis Papin
75	Rue Gutenberg

Madame le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

DELIBERATION

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** le classement dans la voirie communale de l'ensemble des voiries reprises dans le tableau de classement unique joint à la présente délibération.
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire, ou son représentant, pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

**Département du Calvados
Commune de Demouville**



TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES



TABEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation au point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, au point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne de classement	Date de classement	Rapport des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations		
						Catégorie	Classement N°	Date			
A- VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN											
1	Rue des Barentins	Part de la rue de la Liberté et aboutit à la rue aux Pierrots	353,5	8	17/07/1967				Chemin des Barentins	358	
2	Rue des Belles Vues	Part de la rue des Grandes Mureilles et aboutit à la rue du Regret et dessert 3 antennes	451	6,5 à 15	18/12/1987				Voie nouvelle		
3	Rue au Bert	Part de la rue du Centre et aboutit à la rue de l'Eglise	84	8	30/06/1961 V				rue au Bert	88	
4	Impasse des Blauets	Part de la rue de la Liberté et aboutit en impasse	79,5	4 à 6	18/12/1987						
5	Rue aux Bouets	Part de la route de ROUEN et aboutit rue aux Pierrots	593	6						D 228	
6	Rue du Bout de la-bas	Part de la rue aux Bouets et aboutit au hameau du Bout de la Bas	501	6	30/06/1961 CVO	1	18	2	1886	Chemin de l'roze	partie CVO 1
7	Avenue BRASSENS George + oratoire	Part de la rue de la Liberté et aboutit à la rue des Charmilles	388	5					Voie nouvelle		
8	Rue BREL Jacques	Part de la rue Wresendorf et aboutit en impasse	191,7	5 à 16					Voie nouvelle		
9	Impasse des Buleillères	Part de la rue des Buleillères	104,5	8 à 17,5	02/06/1977				Voie nouvelle		
10	Rue des Buleillères	Part de la rue des Barentins et aboutit à la rue du Petit Vallon	333	8	02/06/1977				Voie nouvelle		
11	Rue des Carrelles	Part de la rue du Clos Verret, croi la rue de Sandford et la rue du Clos Verret et se termine par une aire de stationnement	364	8 à 18	13/11/1996				Voie nouvelle		
12	Impasse des Carrières	Part de la rue de la Liberté	161	7					Voie nouvelle		
13	Rue des Carrières	Part de la rue de Colombelles et aboutit rue de la Liberté	714	5		26	3	1984	Voie nouvelle	255	
14	Rue CASSIGNOUL Alfred	Part de la rue de Colombelle, dessert les habitations et rejoint à son extrémité la rue de Colombelles	187	8	17/01/1994				Voie nouvelle		
15	Rue du Centre	Part de la rue de la Liberté et aboutit à l'intersection des voies de la rue aux Bouets et du Bout de la-bas	363	6	30/06/1961 CVO	1	18	2	1886	Chemin de l'roze	345 partie VCO 1
			Total =								

(*) Favor les mentions indiquées lorsque le tableau peut être initialement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au milieu de la page, en tête de l'énumération, l'intitulé des catégories concernées.


TABEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

 A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

N° de classement	Appellation	Designation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rapport des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations	
						Catégorie	Classement N°	Date		
B - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE										
16	Rue des Carrières	Part de la rue aux Bouets et aboutit par une aire de retournement	300	5 à 15						
17	Rue du Cèdre	Part de la rue de la Liberté et aboutit à la rue de Colombelle (contient une place ainsi qu'une piste)	482	8	26/03/1984			Voie nouvelle voie nouvelle (ex CR7 sur 135m déclassé le 11/02/77)	arrêté préfectoral du 26 mars 1984	
18	Rue des Charmilles	Part de la rue des Cyprès et aboutit sur Wesendorf	492	5 à 17				Voie nouvelle		
19	Rue du Château	Part de la rue du Centre et aboutit à la limite communale avec la commune de Gbanville	437	10	30/06/1961 CVO	2	14	9	### de Demouville à Gbanville	466 (partie CVO 2)
19 bis	Rue du Cimetière	Part de la rue aux Bouets et aboutit rue de l'Église	168	5						
20	Rue du Clos Veret	Part de la rue aux Pierrots et aboutit à la rue des Caselles	282	8	13/11/1986					
21	Rue de Colombelles	Part de la rue de la Liberté et se termine à la limite communale à la commune de Gbanville	281	8	26/03/1984 CR			5	dif de Colombelles	
22	Rue des Cyprès	Part de la rue des Charmilles et se termine en limite communale avec la commune de Cuerville	197	5					Voie nouvelle	
23	Rue de COUBERTIN Pierre	Part de la rue du Bout de La-Bas et aboutit rue des Merveilles	756	5,5					Voie nouvelle	
24	Rue DELALANDE P.	Part de la rue aux Pierrots et aboutit au stade municipal	41	4,7					Voie nouvelle	Lotissement, Jardin du Stade
24 bis	D675		1260							
25	Rue DESPROGES Pierre	Part du ciratoire GEORGES BRASSENS et se termine à l'axe Jacques BREL	50	5					Voie nouvelle	Lotissement, Jardin du Stade
26	Place El Ouafi	Part de la rue Coubertin Pierre	40	5					Voie nouvelle	Lotissement, Jardin du Stade
27	Place des Edelweiss	Part de la rue du Mont	77	16 à 19					Voie nouvelle	
28	Impasse de l'Escalé	Part de la rue du Centre et aboutit à une impasse	195	5 à 8					Voie nouvelle	
29	Rue de l'Église	Part de la place de la Mairie et aboutit à la rue aux Bouets	166,5	8 à 10	30/06/1961 CVO	2	14	9	### de Demouville à Gbanville	215 partie CVO 2
30	Allée des Enfants	Part de la rue du Bout de la Bas et aboutit par une aire de stationnement	175	5					Voie nouvelle	Lotissement, Jardin du Stade
			Total =							
										949,5

(*) Rayer les mentions inutiles lorsque le tableau peut être intégralement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au milieu de la page, en tête de l'énumération, l'intitulé des catégories concernées.


TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations
						Catégorie	Classement N°	Date	
B - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE									
31	Place des Erables	Part de la rue des Grandes Muralles	74,6	4 à 100					
32	Rue FERRE Léo	Part du giratoire Georges BRASSENS et se termine à la limite communale avec la commune de Cuverville	131,5	5					
33	Rue de la Fontaine	Part de la rue aux Bouets et aboutit en impasse	60	5	02/02/1995				
34	Rue de la Fraternité	Part de la rue du Civisme, dessert le lotissement et se termine en impasse	69,5	8	23/03/1984				
35	Rue des Frénes	Part de la rue du cimetière et aboutit à une aire de retournement	138	5 à 17					
36	Rue Gainsbourg Serge	Part de la rue du Regret et aboutit rue BREL J.	50	5					
37	Place des Génépis	Part de la rue du Mont	60	10 à 20					
38	Place des Gentianes	Part de la rue du Mont	118	10					
39	Rue des Grdes Muralles	Part de la rue de la Liberté, croise la rue Wesendorf et aboutit en impasse	463	5,1		18 12 198	18 12 198	207	
40	Rue des Grdes Pâtures	Part de la rue de la Liberté et aboutit rue du Petit Vallon	279,5	5		2 6 197	7 197	60 134	
41	Rue des Grdes Roches	Part de l'impasse des Carrières et aboutit à une aire de retournement	182	5					
42	Rue des Jardins	Part de la rue aux Bouets et aboutit à une impasse	314	8	11/09/1974				
43	Place des Jardins	Part de la rue des Jardins et dessert 5 parcelles	48	4 à 100					
44	Allée des Jardins	Part de la rue des Jardins et aboutit rue du centre	83	6 à 18	11/09/1974				
45	Chemin de la Liberté	Part de la rue de la Liberté et aboutit par une aire de retournement	0	0					Voie privée
			Total =						
									2061,1

(*) Rayer les mentions nulles lorsque le tableau peut être intégralement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au milieu de la page, en tête de l'énumération, l'intitulé des catégories concernées.



TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

Numéro d'ordre	Appellation	Designation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations	
						Catégorie	Classement N°	Date		
		B- VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUE								
46	Rue de la Liberté	Part de la rue du Château et aboutit sur la limite communale avec la commune de Covenilles	1007	6 à 7	30/06/1961	CVO	3	14 9 ###	De la Liberté	1080 (partie CVO 3)
47	Rue des Liliés	Part de la rue des Gées Pâtures et aboutit par une aire de retournant	190	4,6					Voie nouvelle	
48	Rue Malassis	Part de la rue du Château et rejoint les résidences des Pommiers et des Oliviers	226	5					Voie nouvelle	
49	Impasse Malicorne	Part de la rue de la Liberté	78	3 à 5					Voie nouvelle	
50	Place Malicorne	Part de l'impasse Malicorne	33	4					Voie nouvelle	
50 bis	Impasse des Marquantes	Part de la rue de Colombelle	0	5					Voie nouvelle	Voie privée
51	Rue des Marvilles	Part de la rue aux Pierrots et aboutit rue Pierre de Coubertin	206,5	5					Voie nouvelle	
52	Impasse des Marmontiers	Part de la rue du Château et aboutit à une impasse	0	4					Voie nouvelle	Voie privée
53	Rue du Mont	Part de la rue aux Bouets et se termine à la rue des Grandes Pâtures	277	5					Voie nouvelle	
54	Rue de la Montagne	Part de la rue de la Liberté et aboutit à la limite communale avec Giberville	248,5	3,5 à 5	26/03/1994	CR	8		dît de la Montagne	247
55	Résidence des Oliviers	Part de la rue des Malassis et aboutit par une aire de stationnement	226	4,2					Voie nouvelle	
56	Rue de l'Olympe	Part de la rue Pierre DE COUBERTIN	435	5				13 11 1986 1 7 1983	Voie nouvelle	Lotissement Jardin du stade
57	Rue d'Orient	Part de la rue du Clos Venet et aboutit à cette même rue par un cheminement piétonnier	256						rue de l'Orient	14 216
58	Place des Ormes	Part de la rue de l'Eglise et aboutit en impasse	56	8	18/11/1961				Voie nouvelle	
59	Rue du Petit Vallon	Part de la rue aux Pierrots et aboutit à la rue de la Liberté	659	5				2 6 197 2 6 197 2 6 197	rue du Petit Vallon	238 59 27
60	Rue PIAF Edith	Part du giratoire Georges BRASSENS et se termine à la limite communale avec Covenilles	165	5					Voie nouvelle	
			Total =							4083

(*) Rayer les mentions inutiles lorsque le tableau peut être intégralement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au milieu de la page, en tête de l'énumération, l'intitulé des catégories concernées.


TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

Numero d'ordre	Appellation	Designation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations
						Catégorie	N°	Date	
61	Rue aux Pierrots	Part de la rue aux Boulets et aboutit sur Cuvignille (D228)	1884	6,35					D 228 dont 919 m appartenant à la commune
61 bis	Impasse des Pivclines	Part de la rue des Cambres	63	5					Voie nouvelle
62	Rue de la Plaine	Part de la rue des Barentins et aboutit rue du Pré	170,5	8	11/05/1974				Voie nouvelle
63	Résidence des Pommiers	Part de la rue Malassis et aboutit en air de retournement	211	6					
64	Rue du Pré	Part de la rue des Jardins et aboutit rue des Barentins	139	8	11/05/1974				Voie nouvelle
65	Rue du Regret	Part de la rue de la Liberté et aboutit rue des Belles Vues	240	4,5				207	Ex CR 3 (partie)
66	Rue de Sanzford	Part de la rue aux Pierrots et aboutit rue du Clos Venet	115	6 à 9	13/11/1986				Linéaire modifié par rapport à l'ancien classement (34 m en moins)
67	Impasse des Sorbiers	Part de la rue aux Boulets	64	5	02/02/1995				Loisément Jardin du Stade
68	Place THEATOM	Part de la rue Pierre DE COUBERTIN	84,5	5					
69	Place des Tillous	Part de la rue des Grandes Murrailles	74	4 à 16					
70	Rue Tranchant	Part de la rue de la Liberté et aboutit à la rue de la Montagne	164	5			28	3	### rue Tranchant
71	Rue du Val	Part de la rue Wesendorf et aboutit sur la rue des Charmilles	126	5					Voie nouvelle
72	Rue de la Vallée	Part de la rue aux Pierrots et aboutit rue du Mont	274	5					Voie nouvelle
73	Rue Wesendorf	Part du giratoire Georges BRASSENS et aboutit rue des Charmilles	430	5 à 23					Voie Nouvelle
			Total =	3754,5					

(*) :ayer les mentions nulles lorsque le tableau peut être intégralement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au milieu de la page, en tête de rénumération, l'intitulé des catégories concernées.



TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

A - VOIES COMMUNALES à caractère de CHEMIN
 B - VOIES COMMUNALES à caractère de RUE
 C - VOIES COMMUNALES à caractère de PLACE PUBLIQUE

Présenté dans l'ordre (*)

Numéro d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne	Date de classement	Rajout des anciens chemins incorporés à chaque V.C.			Observations	
						Catégorie	Classement N°	Date		
74	Rue PAPIN D.	Part de la RD 228 et dessert la partie Ouest de la ZAC du Clos neuf	1134	6						
75	Rue Gutenberg	Part de la RD 228 et dessert la partie Est de la ZAC du Clos neuf	405	6				Voie Nouvelle		
76	Chemin Station	Part de la rue Denis Papin et dessert la station en bordure de l'A13	753	8	18/12/1987			Voie Nouvelle	Linéaire modifié (427m en plus)	
		Total =	2292							
		Total =	22448,3							
C- VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACE PUBLIQUE										
78	Place de la Mairie	Entre la rue du Centre et la rue de l'Eglise	114							
		Total =	114							
		Total	22562,3							

(*) Rayer les mentions inutiles lorsque le tableau peut être intelligiblement utilisé par une seule des catégories. Dans le cas contraire, reproduire au mieux de la page, en tête de l'numération, l'intitulé des catégories concernées.

EXPOSE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de convention relative à la mise à disposition d'un cinémomètre par la ville de Colombelles, à raison d'une semaine par mois (jours consécutifs ou non).

Après en avoir donné lecture, Madame le Maire soumet ce projet de convention au vote de l'assemblée délibérante.

DELIBERATION

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 voix *pour* et 3 voix *contre* :

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition d'un cinémomètre par la ville de Colombelles tel que jointe à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à produire et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Annexe à la délibération n° 2016-10-068

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CINEMOMETRE SAGEM

Entre :

La ville de COLOMBELLES, représentée par son Maire, Monsieur Marc POTTIER.

Et :

La ville de DEMOUVILLE, représentée par son Maire, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET.

Article 1 : Objet

La ville de COLOMBELLES met à disposition de la ville de DEMOUVILLE, qui accepte en l'état le matériel : CINEMOMETRE MESTALASER (radar portatif) afin de pouvoir effectuer des contrôles aux infractions à la vitesse sur le territoire communal.

Article 2 : Désignation

Le matériel mis à disposition fait l'objet de l'inventaire détaillé suivant :

- Un cinémomètre de marque SAGEM de type MESTALASER numéro 30010.
- Une valise de transport.
- Un trépied avec une rotule directionnelle et crémaillère.
- Un carnet métrologique.
- Deux batteries.
- Une lunette de visée.

Article 3 : Etalonnage

La ville de DEMOUVILLE s'engagera annuellement à rembourser les frais d'entretien d'étalonnage et de prise en charge du matériel, qui sera envoyé à la société Safran Identity & Security France. La ville de COLOMBELLES se chargera d'émettre un titre de recette.

Article 4 : Durée

La présente convention est consentie pour une durée de 1 an à compter de sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Cependant les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de trois mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Charges et conditions

L'utilisation du cinémomètre se fait dans les conditions prévues par la notice d'utilisation. Les jours et heures d'utilisation sont prévus deux semaines avant la mise à disposition. A raison d'une semaine par mois. Toute utilisation fera l'objet d'une mention sur le carnet métrologique. Le matériel ne pourra être utilisé à d'autres fins que celles prévues par la loi. La ville de DEMOUVILLE s'engage à prendre en charge toutes les réparations nécessaires en cas de dégâts occasionnés sur le matériel lors de la mise à disposition (transport et utilisation).

Article 6 : Cession ou sous-location

La présente convention étant conclue « INTUITU PERSONAE », toute cession ou sous-location du matériel mis à disposition est interdite.

Article 7 : Assurance

La ville de DEMOUVILLE souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la collectivité de COLOMBELLES puisse être mise en cause.

Article 8 : Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect des règles de sécurité, de la réglementation, de l'utilisation normale du cinémomètre et des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'exception d'un délai de quinze jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Fait, à COLOMBELLES le 2016

Le Maire de la ville COLOMBELLES

Le Maire de la ville de DEMOUVILLE

Marc POTTIER

Martine FRANÇOISE-AUFFRET

Sujets abordés au cours de la séance ne donnant pas lieu à délibération :

- Madame FRANÇOISE-AUFFRET rappelle les dates des élections de 2017
 - Présidentielles : 23 avril et 07 mai
 - Législatives : 11 et 18 juin

- Monsieur LEPETIT, Maire adjoint délégué à la Culture, fait un bilan sur les différents événements
 - Concert à l'Eglise par le groupe vocal a cappella « Veni Vini Canto » dimanche 09 Octobre 2016 : 155 personnes présentes.
 - Vernissage du Salon d'Automne : le vendredi 28 Octobre à 18h00.
 - Accueil des nouveaux habitants des Grenadines : Peu de personnes présentes mais une ambiance chaleureuse.

- Monsieur REYNAUD, Maire adjoint délégué aux Travaux, fait un point sur les travaux de l'avenue Georges Brassens :
 - L'avancement est satisfaisant
 - L'aménagement de la place est bien avancé.

- Monsieur VERGER, Maire adjoint délégué à la Vie Associative, fait un bilan de l'Assemblée Générale de l'APE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H46.